

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1546

29 juillet 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------------|---|--------------|
| BPER International Sicav | 74168 | Signet Luxembourg S.à r.l. | 74166 |
| BSI Flex | 74170 | Sixth Dimension S.A. | 74169 |
| Dauschkaul Luxembourg Holding S.A. ... | 74162 | Société d'Exploitation du Centre Equestre | |
| Encore Plus Properties II S.à.r.l. | 74193 | International S.à.r.l. | 74169 |
| Encore Plus Properties I S.à.r.l. | 74190 | SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à | |
| Energy Systems International S.A. | 74162 | r.l. | 74170 |
| Euring S.A. | 74162 | SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, | |
| European Opticians S.à.r.l. | 74162 | S.à r.l. | 74170 |
| European Retail Investment Holding S. à | | SOF International Hotel Holdings S.à r.l. | |
| r.l. | 74196 | | 74170 |
| Financière E2 S.A. | 74172 | Solidus Private Equity S.à r.l. | 74168 |
| Financière E2 S.à r.l. | 74172 | Soror Invest Holding | 74171 |
| Flamierge Finance S.A. | 74166 | Star SDL Holdings S.à r.l. | 74168 |
| Flamierge Finance S.A. | 74165 | Stone Managment S.à r.l. | 74171 |
| Haspolux A.G. | 74207 | Studio GP Luxembourg S.à r.l. | 74171 |
| Huelewee S.A. | 74167 | Suisimmo | 74172 |
| Kiss International SA | 74167 | Suisimmo | 74169 |
| LB IMP S.à r.l. | 74208 | Thryn Holding N° 2 S.à r.l. | 74171 |
| LB River S.à r.l. | 74208 | Thryn Holding S.à r.l. | 74172 |
| L.Q.H. S.A. | 74205 | TLV | 74199 |
| Marathon Playa 3 S.à.r.l. | 74166 | TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l. | 74188 |
| Matea S.A. | 74167 | Todohar S.à r.l. | 74188 |
| ProLogis Management S.à r.l. | 74189 | Tuxo S.A. | 74189 |
| RM2 International S.A. | 74167 | Ulmus S.A. | 74189 |
| SFI S.A. | 74168 | Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. | 74201 |
| Signet Luxembourg Holdings S.à r.l. | 74167 | | |

Dauschkaul Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1010 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 116.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071007/10.

(100084380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Euring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071029/11.

(100084376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

European Opticians S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.902.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010071034/12.

(100084052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Energy Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 45.188.

In the year two thousand and ten, on the seventh of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 45.188, incorporated by deed enacted on the October 5, 1993 by Maître Marc Elter, notary residing in Luxembourg.

The meeting is presided by Mr Hubert JANSSEN, lawyer, residing professionally in Luxembourg who appoints as secretary Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list enclosed to the Minutes, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary. This list will be attached to these Minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 5,605,000 (five million six hundred and five thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and have waived any convening formalities or requirements. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

III. -The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment or further precisions in the modalities and the quorum rules for the meeting of the directors and related restatement of articles 6 and 7 of the Articles of Association to reflect such change.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The shareholders resolve to amend Article 6 and 7 of the Articles of Association of the Company by restating them in the following way:

Art. 6. The Company is managed by a board of directors, composed of at least three members in the case where the Company has more than one shareholder. Otherwise, one sole director can exercise alone the powers devolved to the board of directors.

They can be shareholders or not, and are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may renew their mandate or remove them at any time. The directors shall hold office until their successor are elected.

The number of directors and their term are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall choose from among its members a chairman and may choose among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all the meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, electronic mail, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

The board of directors is convened by the Chairman as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if two directors are present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall not have a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Directors is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The deliberations of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman, or if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. Any copy or excerpt of such minutes shall be signed by the chairman or two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant withdrawal with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le sept juin

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.188, constituée suivant acte reçu le 5 Octobre 1993, devant Maître Marc Elter, notaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste résident professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, résident professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, précitée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 5,605,000 (cinq millions six cent cinq mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les actionnaires, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires préalablement ont été informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement ou précisions complémentaires dans les modalités et dans les règles de quorum pour les décisions des administrateurs et modifications subséquentes des articles 6 et 7 des statuts afin de refléter les changements.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

Décision de modifier les article 6 et 7 des Statuts de la Société en les reformulant de la façon suivante:

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins si elle compte plusieurs actionnaires. Sinon, un administrateur unique pourra exercer les pouvoirs dévolus au conseil d'administration. Ils peuvent être actionnaires ou non, et sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration doit choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion une autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, courrier électronique, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation

spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre administrateur pour le représenter.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si deux administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président n'aura pas voix prépondérante.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil d'Administration participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites sur un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux administrateurs présents à la réunion. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux administrateurs.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et modalités fixées par la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 juin 2010. Relation: LAC/2010/25439. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073472/183.

(100085776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Flamierge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FLAMIERGE FINANCE S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071065/11.

(100084355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Flamierge Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.315.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 3 juin 2010

1. Mme Maria Iris BERTARELLI a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

2. M. Thierry LESAGE, M. Ernesto PINCI, M. Christian André RAYMOND, Mme Donata BERTARELLI SPÄTH et M. Ernesto Silvio Maurizio BERTARELLI ont été reconduits dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

3. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *FLAMIERGE FINANCE S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071066/19.

(100084370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Marathon Playa 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.518.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 27 avril 2010

1. Monsieur Jon Lincoln HALPERN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Ron BERSTEIN, administrateur de sociétés, né dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), le 14 mars 1969, demeurant professionnellement à NY 10036 New York (Etats-Unis d'Amérique), One Bryant Park, 38^{ème} étage, est nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2010.

Luxembourg, le 15 JUIN 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Marathon Playa 3 S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071154/16.

(100084374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 146.367.

—
EXTRAIT

En date du 20 mai 2010 l'associé unique a approuvé la résolution suivante:

- Mr. Ronald Ristau, domicilié au 375 Ghent Road, 44333 Akron, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, né le 16 décembre 1953 est élu au poste de Gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010071232/14.

(100084485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Huelewee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Luxembourg, 7, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 53.419.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071099/10.

(100084381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Matea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 86.514.

Les comptes annuels au 30 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071164/9.

(100084377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071220/10.

(100084383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Kiss International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 53.167.

Par décision du Conseil d'administration du 04 février 2010, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L -1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société KISS INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Madame Marie BOURLOND, 180, rue des Aubépinés, L - 1145 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean BODONI.

Luxembourg, le 11 JUIN 2010.

Pour KISS INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice Président / -

Référence de publication: 2010071872/19.

(100083708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signet Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 146.366.

Les comptes annuels au 31 janvier 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071231/9.

(100084506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Solidus Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Solidus Private Equity S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071234/11.

(100083755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Star SDL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.854.

I. Le siège social de l'associé SDL 1 Investor, L.P. a changé et se trouve désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni.

II. L'adresse de Michael Murphy, Gérant de classe A, a changé et se trouve à présent au 400, Suite 1450, Galleria Parkway, GA 30339 Atlanta, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010071236/14.

(100083693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

BPER International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2010:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2011:

- M. Guiseppe Lusignani, Président et Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Marco Righi Nicli, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Maurizio Morgillo, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Enrico Gorla, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Gian Enrico Venturini, Membre du Conseil d'Administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPER International Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) SA

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010071773/20.

(100083930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.067.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société "SFI S.A.", reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juin 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 juin 2010. Relation : EAC/2010/6821.

- que la société "SFI S.A." (la "Société"), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93 067, constituée suivant acte du notaire soussigné du 17 avril 2003 et publié au Mémorial C numéro 519 du 14 mai 2003, se trouve à partir de la date du 8 juin 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 octobre 2009 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2010.

Référence de publication: 2010071247/23.

(100084363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Sixth Dimension S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.759.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 juin 2010

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 11 juin 2010 que:

- Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIETE

SGG S.A.

Référence de publication: 2010071249/15.

(100083942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Suisimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.162.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 juin 2010

1. M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SUISIMMO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071264/16.

(100083819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.809.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2010071252/10.

(100084598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.770.

En date du 7 mai 2010, l'adresse de Michael Murphy, Gérant de classe A, a changé et se trouve désormais au 400, Suite 1450, Galleria Parkway, GA 30339 Atlanta, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010071254/12.

(100083689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SOF European Hotel Co-Invest Holdings II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.013.

En date du 7 mai 2010, le siège social de l'associé I-3/I-2 European Holdings 2, L.P. et l'adresse de Desmond Taljaard, Gérant B, ont changé et se trouvent désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010071255/12.

(100083690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 04 juin 2010

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale annuelle de 2011:

- M. Christian Ferry, Président et Membre du Conseil, 26, Via Massagno, I-34132 Trieste
- M. Gilbert Schintgen, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Luca De Biasi, Membre du Conseil, Via Magatti 2, CH-6901 Lugano
- M. Carlo Cavazonni, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Nicola Battalora, Membre du Conseil, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI FLEX

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2010071775/20.

(100083916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

SOF International Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Le siège social de l'associé SOF-VIII Hotel International Co-Invest Holdings, L.P. a changé et se trouve désormais au 52, Conduit Street, W1S 2YX Londres, Royaume Uni.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juin 2010.

Référence de publication: 2010071257/12.

(100084443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Soror Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOROR INVEST HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071261/11.

(100083794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Stone Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.143.

Anhand einer Abtretung von Anteilen, die am 5. März 2010 unterzeichnet wurde, hat der Aktiengesellschaft TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, Sektion B Nummer B54348 den Besitz von fünfzig (50) Anteilen der Gesellschaft an der Aktiengesellschaft CONSTANTIN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G., mit Gesellschaftssitz in 55-57, Avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B135694 abgetreten und übertragen.

Anhand dieser Abtretung von Anteilen, ist das Kapital der Gesellschaft wie folgt aufgeteilt:

| | |
|---|-------------|
| TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. | 50 Anteile |
| CONSTANTIN BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT A.G. | 50 Anteile |
| Total: ein hundert Anteile | 100 Anteile |

Luxembourg, am 5. Mai 2010.

Référence de publication: 2010071262/18.

(100083842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Thryn Holding N° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.210.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour Thryn Holding No 2 S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2010071267/13.

(100083809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Studio GP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 9, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 121.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010071263/9.

(100084578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Suisimmo, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUISIMMO

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071265/11.

(100083823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Thryn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.549.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Pour Thryn Holding S.à r.l.

Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2010071268/13.

(100083817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

**Financière E2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Financière E2 S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 136.234.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Financière E2 S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on 21 January 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") number 631 of 13 March 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.234 (the "Company").

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman appoints as secretary Miss Sophie HENRYON, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The meeting elects as scrutineer Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

The chairman requests the notary to act that:

I. The Sole Shareholder represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. The list and the proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list which has been checked by the scrutineer, who has confirmed the capacity and the quality of the Sole Shareholder of the Company and the validity of the power of attorney granted by it under private seal, that the 3,100 (three thousand one hundred) shares of a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the change of the legal form of the Company from a “société anonyme” into a “société à responsabilité limitée” with immediate effect without the Company being dissolved, but with full corporate and legal continuance;

3. Amendment of the corporate purpose of the Company and subsequent amendment of article 3 of the articles of association of the Company, to be read as follows:

“The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”;

4. Reclassification of the 3,100 (three thousand one hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, into:

- 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class A shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each,

- 185 (one hundred eighty-five) class B shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class C shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class D shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class E shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class F shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class G shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class H shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class I shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each; and

- 185 (one hundred eighty-five) class J shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

5. Subsequent amendment and restatement of the Company’s articles of association in order to reflect resolutions 2. to 4. above;

6. Appointment of Mr. Brian McMahon and Mr. Andreas Demmel as managers of the Company with immediate effect; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges having been sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to change the legal form of the Company from a “société anonyme” into a “société à responsabilité limitée” with immediate effect.

Third resolution:

It is resolved to amend the corporate object in article 3 of the articles of association of the Company so that to read as follows:

“ **Art. 3.** The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the “Affiliates”) any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.”

Fourth resolution:

It is resolved to reclassify the 3,100 (three thousand one hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, into:

-1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class A shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each,

- 185 (one hundred eighty-five) class B shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class C shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class D shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class E shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class F shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class G shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class H shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

- 185 (one hundred eighty-five) class I shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each; and

- 185 (one hundred eighty-five) class J shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

All the shares have been fully paid up at the time of incorporation, proof of which has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution:

Further to resolutions 2. to 4. above, it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company with immediate effect, so as to read as follows:

“Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a “société à responsabilité limitée”, limited liability company (the “Company”), governed by the present articles of association and by current Luxembourg laws (the “Law”), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on “sociétés à responsabilité limitée” (the “Commercial Companies Law”).

Art. 2. The Company’s name is “Financière E2 S.à r.l.”.

Art. 3. The Company’s purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies, enterprises or investment funds, regulated or not;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company, which belong to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner, including through the issuance of securities, bonds, debentures or notes (save through a public issuance of such instruments) and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) To enter into swap agreements, futures, forwards, options or other derivative products in any form whatsoever;

(8) To render any administrative, financial, legal, accounting, commercial, IT, management, or other services, in favor of Affiliates; and

(9) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, divided into (i) 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) ten classes of shares as follows:

- 185 (one hundred eighty-five) class A (the "Class A Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class B (the "Class B Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class C (the "Class C Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class D (the "Class D Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class E (the "Class E Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class F (the "Class F Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class G (the "Class G Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class H (the "Class H Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class I (the "Class I Shares"),
 - 185 (one hundred eighty-five) class J (the "Class J Shares"),
- all having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its/his/her shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholder(s) unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 11, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

| | |
|------------------------------|---|
| Available Amount | means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles. |
| Cancellation Value Per Share | shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled. |
| Total Cancellation Amount | shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole share- |

holder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and his/her/their/its remuneration determined by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

At the start of each meeting of the board of managers, the managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by any manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent of each manager, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

Board of managers' meetings shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg. However, the managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to a participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by it/him/her in the name of the Company; as a representative of the Company, it/he/she is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Shareholders' meeting, including the annual general meeting (if any), may be held abroad if, in the judgment of the sole manager or the board of managers (as the case may be), which shall be final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the shareholder(s) and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for the term set out in the resolution of the shareholder(s) or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, having appointed such statutory auditor.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders, with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital, shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.”

Sixth resolution:

It is unanimously resolved to appoint as managers of the Company with immediate effect:

- Mr. Brian McMahon, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Andreas Demmel, residing at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration. Mr. Brian McMahon and Mr. Andreas Demmel have accepted through letters of acceptance their mandates for an undetermined duration.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection to the present deed, are estimated at about one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand in Esch/Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire (l'«Actionnaire Unique») de Financière E2 S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte dressé par Maître Henri Hellinckx le 21 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 631 du 13 mars 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.234 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président nomme en tant que secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

L'assemblée élit en tant que scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique représenté et le nombre d'actions détenues par celui-ci figurent sur la liste de présence. La liste ainsi que les procurations, signées par la personne comparante et le notaire, devront rester annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

II. Il ressort de la liste de présence qui a été vérifiée par le scrutateur, qui a confirmé la capacité et la qualité de l'Actionnaire Unique de la Société et la validité de la procuration sous seing privé donnée par celui-ci, que les 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurants à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé au préalable.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de forme légale de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée avec effet immédiat sans que la société ne soit dissolue, mais avec pleine continuité sociale et juridique;
3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société, devant être lu comme suit:

«L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

4. Reclassification des 3.100 (trois mille cent) actions émises par la Société, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, en:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;

et

- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

5. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 2. et 4. ci-dessus;

6. Nomination de M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel en tant que gérants de la Société avec effet immédiat; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Actionnaire Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'actionnaire unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée avec effet immédiat.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier l'objet social à l'article 3 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Société Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Quatrième résolution:

Il est décidé de reclassifier les 3.100 (trois mille cent) actions de la Société, ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune en:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie E ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie G ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie H ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie I ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;

et

- 185 (cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées au moment de la constitution, et preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution:

Suite aux résolutions 2. à 4. ci-dessus, il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société avec effet immédiat, afin de les lire comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. La dénomination de la Société est «Financière E2 S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entreprises, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou fonds d'investissement, réglementés ou non;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit, y compris par l'émission de titres, bons, obligations ou reconnaissances de dette (à l'exception de l'émission publique de tels instruments) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) D'entrer dans des accords de swaps, contrats à terme, différés, options ou autres produits dérivés sous quelque forme que ce soit;

(8) De rendre tous services administratifs, financiers, juridiques, comptables, commerciaux, informatiques, de gestion, ou autres services, en faveur des Sociétés Affiliées; et

(9) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société a son siège social dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune, divisées en (i) 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix catégories de parts sociales comme suit:

- 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»),
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), et
 - 185 (cent quatre-vingt-cinq) catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),
- toutes ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie

G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J seront collectivement désignées comme «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme «Catégorie de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Catégories de Parts Sociales seront collectivement désignées comme les «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il/elle détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 11, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

| | |
|---|--|
| Montant Disponible | Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Société Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que: $MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$ où: MD = Montant Disponible PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée P = pertes (incluant les pertes reportées) RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts. |
| Montant d'Annulation par Parts Sociales | Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée. |

| | |
|-------------------------------|--|
| Montant Total d'Annulation | <p>Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.</p> <p>Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).</p> |
| Comptes Intérimaires | Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés. |
| Date des Comptes Intérimaires | Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée. |

Moyennant le rachat préalable de toutes les Catégories de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetée, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués ou remplacés ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Au début de chaque conseil de gérance, les gérants désigneront parmi les membres du conseil, un président, qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. Le conseil peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Le conseil de gérance se réunira au Grand-Duché de Luxembourg. Néanmoins, tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

L'assemblée des associés, y compris l'assemblée générale annuelle (s'il en existe), peut se tenir à l'étranger si, le gérant unique ou le conseil de gérance (selon le cas) jugent que des circonstances de force majeure le nécessitent.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats concluent entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour la période fixée dans les résolutions du/des associé(s) ou, selon le cas, à l'assemblée générale des actionnaires ayant nommé ce commissaire aux comptes.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'"Institut des réviseurs d'entreprises".

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Sixième résolution:

Il est unanimement décidé de nommer en tant que gérants de la Société avec effet immédiat:

- M. Brian McMahon, résidant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- M. Andreas Demmel, résidant au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants serviront pour une durée indéterminée. M. Brian McMahon et M. Andreas Demmel ont accepté par lettre d'acceptation leur mandat pour une durée indéterminée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons rédigé et passé à Esch/Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010079475/885.

(100090540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 121.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TMCZ Holdco II (Lux) S.à r.l

Société à responsabilité limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010071273/14.

(100084459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Todohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TODOHAR S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010071274/11.

(100084450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Tuxo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.353.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071276/10.

(100084001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

ProLogis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.940.

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société Le 27 mai 2010

Il a été décidé que:

1. Mr David Doyle (Adresse: Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, Pays Bas) a été nommé gérant de la Société avec effet au 27 mai 2010.

2. Le nouveau gérant a été nommé pour une durée illimitée.

3. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Gareth Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010071929/19.

(100083836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 10 février 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Gaby TRIERWEILER a démissionné de son mandat d'administrateur

Monsieur Jeannot DIDERRICH, né le 27 mars 1973 à Ettelbruck, résidant professionnellement à 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012;

Madame Nathalie CARBOTTI PRIEUR a changé son patronyme en Nathalie PRIEUR et demeure professionnellement à 45-47, Route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, ainsi que administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 10 février 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010071281/17.

(100083710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

Encore Plus Properties I S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 368.800,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.159.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Aviva Investors Properties Europe S.A., a société anonyme, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Register of Trade and Companies under number B 140.875, acting in its capacity as management company of Encore+ (a Luxembourg real estate investment fund established under Part II of the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment),

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Properties I S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on October 5th, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 264 of February 6th, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.159. The articles of incorporation of the Company (the “Articles”) have been amended for the last time by a notarial deed on June 12th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1414 of July 22nd, 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is. to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Aviva Investors Properties Europe S.A., une société anonyme créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.875, agissant en tant que société de gestion de Encore +, un fonds commun de placement de droit luxembourgeois constitué sous la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs,

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Properties I S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 264 du 6 février 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 111.159. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1414 du 22 juillet 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise.»

Résolution unique

L'associé unique DÉCIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise.»

74193

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire. Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20954. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073457/187.

(100086122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 480.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Aviva Investors Properties Europe S.A., a société anonyme, organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Register of Trade and Companies under number B 140875, acting in its capacity as management company of Encore + (a Luxembourg real estate investment fund established under Part II of the law of 20 December 2002 concerning undertakings for collective investment),

hereby represented by Ms Xenia Thomamüller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed in Luxembourg on 3 May 2010.

The said proxy having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of Encore Plus Properties II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on October 5th, 2005, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 258 of February 4th, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111140. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed on June 12th, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1570 of August 14th, 2009.

The appearing party, represented as above mentioned, recognised that it has been fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

To modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

"The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund ("fonds commun de placement") organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the "Fund"); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company ("Real Estate Company"); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Sole resolution

The sole shareholder RESOLVES to modify article 3 of the Articles which shall be worded as follows:

“ **Art. 3. Object.** The object of the Company is to acquire, hold, manage, exchange, finance (including through borrowings from third party lenders) and sell in Luxembourg or abroad (i) participations in any companies or vehicles the principal object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ENCORE+, a mutual investment fund (“fonds commun de placement”) organised under the laws of Grand Duchy of Luxembourg (the “Fund”); and/or (y) participations in other companies or vehicles having a corporate object similar to the object of the Company (“Real Estate Company”); and/or (ii) properties and more generally assets constitutive of authorised investments of the Fund.

The Company may in particular acquire participations in Real Estate Companies by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Real Estate Company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries and/or affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of its subsidiaries and/or affiliated companies, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of its subsidiaries and/or affiliated companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however always within the limitations set forth by the constitutional documents of the Fund and the applicable Luxembourg laws and regulations.”

Expenses

There being no further item on the agenda, the meeting was then adjourned and these minutes signed by the single partner and the notary.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Aviva Investors Properties Europe S.A., une société anonyme créée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140875, agissant en tant que société de gestion de Encore + un fonds commun de placement de droit luxembourgeois constitué sous la partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectifs,

représentée par Maître Xenia Thomamüller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Luxembourg le 3 mai 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Encore Plus Properties II S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée créée sous le droit luxembourgeois ayant son siège social au L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 2005, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 4 février 2006 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B 111140. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1570 du 14 août 2009.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour

Modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore +, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgaise.»

Résolution unique

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 3 des Statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, gérer, échanger, financer (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et vendre au Luxembourg ou à l'étranger (i) des participations dans toute société ou véhicule dont le principal objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition d'une telle participation dans un délai raisonnable pour détenir (x) des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés de Encore+, un fonds commun de placement de droit Luxembourgeois (le «Fonds»); et/ou (y) des participations

dans d'autres sociétés ou véhicules ayant un objet social similaire à l'objet social de la Société («Société Immobilière»); et/ou des biens immobiliers et plus généralement des biens constitutifs d'investissements autorisés du Fonds.

La Société peut en particulier acquérir des participations dans des Sociétés Immobilières par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière toutes actions, parts sociales ou autres titres de participation, titres, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute Société Immobilière.

La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit excepté par voie d'offre publique. La Société peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des titres, obligations et toutes sortes de titres d'actifs et/ou de passifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, mais non limité aux, revenus de tout emprunt et/ou de dettes ou liquidités à ses filiales et/ou sociétés affiliées. La Société peut aussi donner des garanties et gager, transférer, émettre une charge ou autrement créer et concéder une sûreté sur tout ou partie de ses biens pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de ses filiales et/ou sociétés affiliées, et, plus généralement, pour son compte et/ou pour le compte de ses filiales et/ou sociétés affiliées.

La Société peut généralement employer toutes techniques et instruments relatif à ses investissements dans le but de leur gestion efficace, comprenant les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le crédit, le change de devise, les risques sur les taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut exercer toute activité considérée comme utile pour l'accomplissement de son objet restant cependant toujours dans les limites établies par les documents constitutifs du Fonds et les lois et réglementations applicables Luxembourgeoise.»

Frais

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée et le présent procès verbal signé par le comparant et le notaire.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: X. Thomamüller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20955. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073458/187.

(100086123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

European Retail Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 542.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.901.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Nawal Benhlal, employee, residing professionally in Luxembourg,

Acting in her capacity as a special proxyholder of:

EUROPEAN RETAIL VENTURE S.A., a Société anonyme, having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109.637, acting as sole manager (the "Sole Manager") of EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.901 (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on March 31, 2010.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 117, on January 18, 2006 and its Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 4, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 839, on April 23, 2010.

2) The issued share capital of the Company is fixed at EUR 539,000.- (five hundred thirty-nine thousand Euro), divided into 5,390 (five thousand three hundred ninety) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, all fully paid up.

3) Pursuant to Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, the capital may be increased by an amount of EUR 15,511,500.- (fifteen million five hundred eleven thousand five hundred Euro) at the initiative of the Sole Manager by creating and issuing new shares (the rights whereof will be strictly similar to the rights attached to the existing shares).

4) By resolution dated 31 March 2010, the Sole Manager approved the increase of the share capital of the Company. The share capital of the Company was increased as of 1st April 2010 within the framework of the authorised share capital as set forth in Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company, by an amount of EUR 3,000.- (three thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 539,000.- (five hundred thirty-nine thousand Euro) to EUR 542,000.- (five hundred forty-two thousand Euro) by creating and issuing 30 (thirty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

All the 30 (thirty) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, have been fully subscribed and paid up by a contribution in cash of EUR 3,000.- (three thousand Euro) by European Retail Income Venture S.C.A., having its registered office at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.566 (the "Sole Shareholder").

5) Thereupon the Sole Manager acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows:

| Number of shares | Holder | Price per share |
|-----------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| 30 (thirty) | European Retail Income Venture S.C.A. | One hundred Euro (EUR 100) |

This subscriber subscribed to the new shares and had them fully paid up by payment in cash so that the Company had at its free and entire disposal the amount of EUR 3,000.- (three thousand Euro) paid as nominal on the shares, as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 542,000.- (five hundred fortytwo thousand Euro), divided into 5,420 (five thousand four hundred twenty) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Therefore Article 5.1 and 6.1 of the Articles of Incorporation are amended accordingly and now read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at five hundred forty-two thousand Euro (EUR 542,000.-), represented by five thousand four hundred twenty (5,420) shares. Each Share has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders»."

" **6.1.** For the purposes of the effective performance of the obligations resulting from any agreement possibly entered between, among others, the Company and its Shareholders (the «Agreement»), the Company has an un-issued but authorised capital to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares up to the maximum amount of fifteen million five hundred and eight thousand five hundred Euro (EUR 15,508,500.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand euro (EUR 1,000).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Mademoiselle Nawal Benhlal, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

EUROPEAN RETAIL VENTURE, une société anonyme, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 637, agissant en tant que gérant unique (le «Gérant Unique») d'EUROPEAN RETAIL INVESTMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.901 (la «Société»);

En vertu de l'autorité qui lui a été conférée par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 31 mars 2010.

Laquelle comparante, agissant ès-qualités, a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 21 septembre 2005, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 117, en date du 18 janvier 2006, et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 04 février 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 839, en date du 23 avril 2010.

2) Le capital émis de la Société est fixé à EUR 539.000,- (cinq cent trente-neuf mille Euros) représenté par 5.390 (cinq mille trois cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, toutes entièrement libérées.

3) Conformément à l'article 6 des Statuts de la Société, le capital social peut être augmenté d'un montant de EUR 15.511.500,- (quinze millions cinq cent onze mille cinq cents Euros) à l'initiative du Gérant Unique en créant et en émettant des nouvelles parts sociales (dont les droits seront strictement similaires aux droits attachés aux parts sociales existante correspondante).

4) Par la résolution prise en date du 31 mars 2010, le Gérant Unique a approuvé l'augmentation du capital social de la Société. Le capital social de la Société a été augmenté, au 1^{er} avril 2010, dans les limites fixées par le capital autorisé défini à l'Article 6 des Statuts de la Société, d'un montant de EUR 3.000,- (trois mille Euros) afin de l'élever de son montant actuel de EUR 539.000,- (cinq cent trente-neuf mille Euros) à EUR 542.000,- (cinq cent quarante-deux mille Euros) en créant et émettant 30 (trente) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les 30 (trente) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ont été totalement libérées et payées par un apport en numéraire de EUR 3.000,- (trois mille Euros) par European Retail Income Venture S.C.A., ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.566 (l'«Associé Unique»).

5) Ensuite le Gérant Unique a décidé d'admettre à la souscription les parts sociales nouvelles, souscrites comme suit:

| Nombre de parts sociales | Porteur | Prix par part sociale |
|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------|
| 30 (trente) | European Retail Income Venture S.C.A. | cent Euros (EUR 100) |

Ce souscripteur a souscrit les nouvelles parts sociales et les a entièrement libérées par un apport en numéraire de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement du montant de EUR 3.000,- (trois mille Euros) payés en tant que valeur nominale sur les parts sociales, tel qu'il a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Il s'ensuit que les articles 5.1 et 6.1 des Statuts de la Société sont modifié et doivent être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à cinq cent quarante-deux mille Euros (EUR 542.000,-) représenté par cinq mille quatre cent vingt (5.420) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés»."

" **6.1.** Afin de permettre la réalisation effective des obligations résultant des dispositions due tout contrat, éventuellement conclu entre, notamment, la Société et ses Associés (le «Pacte»), la Société disposera d'un capital autorisé pour émettre de nouvelles Parts Sociales ou augmenter la valeur nominale des Parts Sociales existantes pour un montant maximum de quinze millions cinq cent et huit mille cinq cents Euros (EUR 15.508.500,-)."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. BENHLAL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19161. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073478/133.

(100085593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

TLV, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 67.970.

L'an deux mil dix, le dix juin.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «TLV» avec siège social à L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 67.970,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 205 du 25 mars 1999,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 février 2007, publiée au Mémorial C numéro 796 du 5 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick SCHIFFLERS, administrateur de sociétés, né à Rocourt, Belgique, le 12 octobre 1964, demeurant à B-4682 Heure-le-Romain, 2, rue de Haccourt.

Qui désigne comme secrétaire Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent GOTTA, administrateur de sociétés, demeurant à Theux, Belgique.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence sus-mentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Administrateurs: Démissions

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs Messieurs Joseph GASPARD, Jean GOTTA et Joseph LEDUC et leur accorde décharge de l'exécution de leur mandat.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur-délégué actuel, Monsieur Joseph GASPARD et lui accorde décharge de l'exécution de son mandat.

Administrateurs: Nominations

L'assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Benoît JACQUET, transporteur, né à Verviers, Belgique, le 18 février 1973, demeurant à B-4890 Thimister, 8, Verte Voie,

- Madame Donatienne COURTOIS, directeur financier et administratif, née à Douai, France, le 11 avril 1968 et demeurant à B-4800 Verviers, Belgique, 72, rue des Volontaires de Guerre, et

- Monsieur Edouard LEDUC, administrateur de sociétés, né à Liège, Belgique, le 14 juillet 1981, demeurant à B-3800 Sint Truiden, Drie Gezusterstraat 23 Bus A,

- Monsieur Patrick SCHIFFLERS, administrateur de sociétés, né à Rocourt, Belgique, le 12 octobre 1964, demeurant à B-4682 Heure-le-Romain, 2, rue de Haccourt.

- Monsieur Benoît JACQUET est nommé administrateur délégué.

Le mandat des administrateurs et administrateur délégué prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2013.

Modifications statutaires

L'assemblée décide de modifier le second alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.»

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué qui dispose d'un droit de co-signature obligatoire.»

L'assemblée décide d'inclure les modalités d'exercice d'un droit de préemption à l'article 4 des statuts de sorte que ledit article 4 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyens de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-3 de la loi de 1915.

1. Droit de préemption

Toute cession entre vifs à un non-actionnaire, sauf à un ou plusieurs descendants en ligne directe ou à une société détenue majoritairement par un descendant en ligne directe, et toute transmission pour cause de mort à une personne autre qu'un descendant en ligne directe de l'actionnaire défunt est, pour être opposable à la société, soumise à un droit de préemption de la part des autres actionnaires. A cet effet, le cédant en cas de cession entre vifs, devra en faire la déclaration dans les trente jours au siège de la société par lettre recommandée en indiquant l'identité du légataire, ayant droit ou cessionnaire ensemble avec toutes les autres conditions de la cession projetée.

Le conseil d'administration doit avertir les autres actionnaires dans le délai de trente jours à partir de la réception de la déclaration du droit de préemption qui leur est réservé. Tout actionnaire aura pendant un délai de 30 jours le droit de manifester sa volonté d'acquérir les actions objets de la cession au prix unitaire déterminé projeté entre le cédant et le cessionnaire. Si plusieurs ou tous les actionnaires entendent faire usage du droit de préemption, la répartition des actions à acquérir se fera en proportion des actions qu'ils possèdent, le conseil d'administration avisant équitablement en cas de rompus.

Après l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de la déclaration au siège social de la part du cédant en cas de cession entre vifs ou de la part de l'héritier, légataire ou ayant droit, en cas de transmission autre qu'entre vifs de la cession ou transmission concernant les titres au sujet desquels un droit de préemption n'aurait pas été exercé, ladite cession ou transmission est définitivement opposable à la société, à condition d'intervenir dans les trente jours depuis l'expiration du délai de 60 jours au cessionnaire désigné suivant les conditions indiquées initialement au conseil.

2. Droit de sortie conjointe

Il existe au profit des actionnaires minoritaires, possédant moins de 50% du capital social, un droit de sortie conjointe qui pourra être exercé comme suit:

Dans le cas où un actionnaire de la société possédant plus de 50% du capital, ou un groupe d'actionnaires détenant ensemble plus de 50% du capital, reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de l'ensemble de ses/leurs actions de la société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions spécifiques, cet actionnaire ou ce groupe d'actionnaires transmettra immédiatement aux autres actionnaires une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la société concerné par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant, et (d) indiquant que le tiers offrant a été informé de l'existence d'un droit de sortie conjointe pour les autres actionnaires et a accepté d'acheter aux mêmes conditions les actions de la société détenues par ces autres actionnaires. Tous ces autres actionnaires auront un délai de 15 jours à compter de cette notification pour exercer leur droit de sortie conjointe en notifiant leur décision au tiers offrant. Passé ce délai de 15 jours, le droit de sortie conjointe à l'égard du tiers offrant sera caduc.

3. Obligation de sortie conjointe

Dans le cas où un actionnaire de la société possédant plus de 50% du capital, ou un groupe d'actionnaires détenant ensemble plus de 50% du capital, reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de l'intégralité des actions de la société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions spécifiques, cet actionnaire ou ce groupe d'actionnaires, transmettra immédiatement aux actionnaires minoritaires, possédant seul ou ensemble moins de 50% du capital, une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la société concernée par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant.

Les actionnaires possédant seul ou ensemble moins de 50% du capital, peuvent soit user de leur droit de préemption en vue d'acquérir la totalité des actions de la société aux conditions déterminées entre le(les) cédant(s) possédant seul ou ensemble plus de 50% du capital et le tiers offrant, sinon ils s'engagent à céder leurs actions au tiers offrant, aux conditions identiques à celles proposées aux actionnaires qui détiennent seul ou ensemble au moins 50% du capital, permettant ainsi à ce dernier de devenir propriétaire de l'intégralité des actions de la société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 11.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHIFFLERS, V. BARATON, V. GOTTA, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 10 juin 2010. Relation: CAP/2010/2030. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010073695/114.

(100085689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.261.055,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

—
L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1527 du 19 juin 2008, et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 138.997 (la Société),

1. Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 132.468;

représentée par Jean-Jacques Josset, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 130.907;

représentée par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3. M. Serge WEINBERG, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4. M. Laurent HALIMI, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

5. M. Charles Henri FILIPPI, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

6. M. Philippe KLOCANAS, associé, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

7. M. Aymeric PLASSARD, secrétaire général, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

8. M. Benjamin TESZNER, ayant son adresse professionnelle à Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

9. M. Nicolas TEBOUL, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

10. M. Wandrille RACT-MADOUX, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

11. M. Jérôme LOUVET, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris; représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. M. Yann BALLAN, directeur adjoint, ayant son adresse professionnelle sis 20, rue Quentin Bauchart, 75008 Paris; représenté par Jean-Jacques Josset, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Toutes les procurations, mentionnées sous les points 1 à 12 inclus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus sous les points 1 à 12 inclus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés de la Société présents ou représentés (les Associés) et le nombre de parts sociales détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

II. La liste de présence montre que les cinq cent soixante quinze mille quatre cents (575.400) Parts Sociales de Classe A et cent mille six cent cinquante-cinq Parts Sociales de Classe C (100.655) d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, fixé à six cent soixante-seize mille cinquante-cinq euros (EUR 676.055,-), sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les questions de l'ordre du jour qui sont préalablement connues par les Associés;

III. la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

(i) augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000,-) afin de fixer le capital social souscrit d'un montant actuel de six cent soixante-seize mille cinquante-cinq euros (EUR 676.055,-) à un million deux cent soixante et un mille cinquante-cinq euros (EUR 1.261.055,-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq mille (585.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

(ii) souscription et libération des Parts Sociales de Classe A nouvellement émises;

(iii) modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

(iv) mise à jour du registre des associés de la Société; et

(v) divers.

Les Associés ont pris unanimement les décisions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000,-) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de six cent soixante-seize mille cinquante-cinq euros (EUR 676.055,-), à un million deux cent soixante et un mille cinquante-cinq euros (EUR 1.261.055,-) par l'émission de cinq cent quatre-vingt-cinq mille (585.000) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire aux parts sociales de la Société nouvellement émises comme suit:

Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A. déclare souscrire à cinq cent quatre-vingt-cinq mille (585.000) Parts Sociales de Classe A et de les payer par apport en espèces d'un montant de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000,-);

Les cinq cent quatre-vingt-cinq mille (585.000) Parts Sociales de Classe A ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que le montant de cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 585.000,-), est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante et un mille cinquante-cinq euros (EUR 1.261.055,-), représenté par un million cent soixante mille quatre cents (1.160.400) Parts Sociales de Classe A et cent mille six cent cinquante-cinq (100.655) Parts Sociales de Classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à l'agent domiciliataire, Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A. afin de procéder à l'enregistrement des Parts Sociales de Classe A nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais estimés

Le montant total des frais, dépenses, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à la charge de la Société en raison de cet acte, s'élève à environ EUR 2.500.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français, suivi d'une traduction anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty fifth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 8 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1527 of 19 June 2008 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 138.997(the Company),

1. Weinberg Real Estate Partners #1 SCA, a company limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.468;

represented by Jean-Jacques Josset, private employee, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

2. Weinberg Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.907 (WRE Sàrl);

represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given given under private seal;

3. Mr. Serge WEINBERG, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given given under private seal;

4. Mr. Laurent HALIMI, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

5. Mr. Charles-Henri FILIPPI, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

6. Mr. Philippe KLOCANAS, partner, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

7. Mr. Aymeric PLASSARD, chief operating officer, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given given under private seal;

8. Mr. Benjamin TESZNER, having its professional address in Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

9. Mr. Nicolas TBOUL, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

10. Mr. Wandrille RACT-MADOUX, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;

represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

11. Mr. Jérôme LOUVET, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris;
represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

12. Mr. Yann BALLAN, Vice President, having its professional address at 20 rue Quentin Bauchart, 75008 Paris; represented by Jean-Jacques Josset, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal;

All the proxies as referred to under item 1. to 12. included, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above under item 1. to 12. included, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders of the Company present or represented (the Shareholders) and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

II. It appears from said attendance list, that the five hundred and seventy five thousand four hundred (575,400) Class A Shares and one hundred thousand six hundred and fifty five euro (100,655) Class C Shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, representing hundred per cent (100%) of the share capital of the Company, fixed at six hundred and seventy six thousand and fifty five euro (EUR 676,055.-), are represented at the present meeting, so that the meeting can validly decide on all items of the agenda which are known to the Shareholders.

III. The agenda of the general meeting is as follows:

(i) Increase of the subscribed share capital of the Company in an amount of five hundred and eighty five thousand euro (EUR 585,000.-), in order to set the subscribed share capital from its amount of six hundred and seventy six thousand and fifty five euro (EUR 676,055.-) to one million two hundred and sixty one thousand and fifty five euro (EUR 1,261,055.-) with the issuance of five hundred and eighty five thousand (585,000) Class A Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

(ii) subscription for and payment of the newly issued Class A Shares;

(iii) amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company;

(iv) amendment to the shareholder's register of the Company;

(v) miscellaneous.

IV. The Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred and eighty five thousand euro (EUR 585,000.-), in order to set the subscribed share capital from its amount of six hundred and seventy six thousand and fifty five euro (EUR 676,055.-) to one million two hundred and sixty one thousand and fifty five euro (EUR 1,261,055.-) by the issuance of five hundred and eighty five thousand (585,000) Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, declare to subscribe to the newly issued shares of the Company as follows:

1) Weinberg Real Estate Partners #1 S.C.A. declares to subscribe to five hundred and eighty five thousand (585,000) Class A Shares and to pay them up by a contribution in cash in an amount of five hundred and eighty five thousand euro (EUR 585,000.-);

All the five hundred and eighty five thousand (585,000) Class A Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of five hundred and eighty five thousand euro (EUR 585,000.-), is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6.1 of the Company's articles of association is amended and shall be read as follows:

“ **6.1.** The Company's corporate capital is fixed at one million two hundred and sixty one thousand and fifty five euro (EUR 1,261,055.-), represented by one million one hundred and sixty thousand and four hundred (1,160,400) Class A Shares and one hundred thousand six hundred fifty five (100,655) Class C Shares, in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to the domiciliary agent, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed to the registration of the newly issued Class A Shares in the shareholders' register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. In case of discrepancies between the French version and the English version, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: J.-J. JOSSET, H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23765. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010073709/225.

(100085732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

L.Q.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.932.

L'an deux mille dix, le trois juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "L.Q.H. S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, enregistré au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90932, constituée suivant acte reçu de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 224 du 3 mars 2003.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître André SCHWACHTGEN, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 542 du 5 avril 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, l'actionnaire unique représenté ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport de gestion et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009 et Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.

2. Affectation du résultat pour la période s'achevant au 31 décembre 2009.

3. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;

4. Transfert du siège social de Luxembourg vers L'Italie, et adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

5. Fixation du siège social au via Cavour, 115, I - 47521 Cesena (FC) Italy.

6. Modification de la dénomination sociale en "L.Q.H. Srl".

7. Démission de cinq administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

8. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

9. Refonte complète des statuts pour les adapter au droit italien.

10. Nomination d'un gérant unique.

11. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

12. Effet juridique relative aux résolutions prises.

13. Mandat à donner à Monsieur Nerio Alessandri aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce italien et précisions d'éléments utiles à l'enregistrement de la société au Registre u Commerce en Italie.

14. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2009, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique constate le résultat de l'exercice. En conséquence, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide à l'unanimité de reporter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009, se chiffrant de la manière suivante:

| | |
|------------------------------|---------------------------|
| Résultats reportés | 6.930.817,40 Euros |
| Résultat de l'exercice | <u>3.728.633,63 Euros</u> |
| Résultat à reporter | 10.659.451,03 Euros |

Troisième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 3 juin 2010 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée selon le droit italien.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Italie, à via Cavour, 115, I-47521 Cesena (FC) Italy; La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "L.Q.H. Srl".

Septième résolution

Il est pris acte de la démission de cinq administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg
- Monsieur Carlo CAPELLI, né le 20 janvier 1962 à Modena, Italie et résident à via Caprera 25, Ravenna, Italie.

Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires la personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société:

- Monsieur Nerio Alessandri, né le 8 avril 1961 à Gatteo (FO), Italie et résident à via Matteotti n° 27, I-47020 Longiano (FO), entrepreneur, code fiscal LSS NRE 61D08 D935L

lequel mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2010.

Dixième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce italien;

- De procéder la clôture du/des compte(s) bancaire(s) de la société.

- De procéder au transfert des soldes desdits comptes bancaires sur un compte à ouvrir au nom de la société désormais de nationalité italienne.

Effet juridique

Les résolutions prises aux points 3 à 10 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Nerio Alessandri, préqualifié, aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce en Italie, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers l'Italie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 juin 2010. LAC/2010/25289. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010074724/123.

(100086156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Haspolux A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.527.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010071090/10.

(100084043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

LB IMP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.027.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts exécutée en date du 28 mai 2010 entre LBREP III Europe S.à r.l., SICAR et IMP Holdings G.P. que les 800.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 Euro chacune, représentant 100 % du capital de la Société ont été transférées à IMP Holdings G.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4478021.

Il ressort d'une convention de transfert de parts subséquente exécutée en date du 28 mai 2010 entre IMP Holdings G.P. et River & Impact S.à r.l. que les 800.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 Euro chacune, représentant 100 % du capital de la Société ont été transférées à River & Impact S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150123.

A compter du 28 mai 2010, l'associé unique de la Société est River & Impact S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150123.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2010.

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010071137/26.

(100084346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.

LB River S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.996.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts exécutée en date du 28 mai 2010 entre LBREP III Europe S.à r.l., SICAR et River Holdings G.P. que les 800.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 Euro chacune, représentant 100 % du capital de la Société ont été transférées à River Holdings G.P., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400 Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique), et enregistré auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware, sous le numéro 4478014.

Il ressort d'une convention de transfert de parts subséquente exécutée en date du 28 mai 2010 entre River Holdings G.P. et River & Impact S.à r.l. que les 800.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 Euro chacune, représentant 100 % du capital de la Société ont été transférées à River & Impact S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150123.

A compter du 28 mai 2010, l'associé unique de la Société est River & impact S.à r.l., ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150123.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010071138/27.

(100084347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.
